

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2013

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 3 juin 2013 à 19h.30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Denis Prescott, Jacques Martial, et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Monsieur Guy Corriveau est absent.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

172-06-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

173-06-2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance du 6 mai 2013 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé de la correspondance reçue.

174-06-2013

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de mai 2013 tels que lus, les chèques numéro 10133 à

10207 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 251 089.35 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Mairesse

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

175-06-2013

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2013 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

176-06-2013

COMITÉ INDUSTRIEL DE BRANDON- COTISATION ANNUELLE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adhère au Comité industriel de Brandon pour une période de cinq (5) ans de 2011 à 2015.

Que la municipalité accepte de payer une cotisation annuelle d'une somme de 16 500.00 \$ par année.

Que la municipalité paye l'arrérage pour les années 2011 et 2012, soit 33 000.00 \$ à raison de 6 600.00 \$ par année pour une période de cinq (5) ans.

Que Monsieur Jacques Martial, conseiller et Monsieur Raymond Mallette soient nommés afin de représenter la municipalité de Mandeville.

Qu' un chèque soit émis d'une somme de 23 100.00 \$.

Que ce montant soit imputé à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

177-06-2013

SERVICE INFORMATIQUE MARIO GAUDARD ENR.
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission datée du 14 mai 2013 d'une somme de 750.00 \$ plus les taxes pour un ordinateur au poste de l'adjointe administrative.

Que cette dépense soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

178-06-2013

PRÉPARATION POUR ISOLANT - SHED 31 - 164 ET 164A
ST-CHARLES BORROMÉE

Soumissions reçues:

- RÉNOVATION L BEUPARLANT ENR, datée du 27 mai 2013 d'une somme de 8 900.00 \$ plus les taxes;
- CONSTRUCTION ALAIN BOUVIER INC, datée du 27 mai 2013 d'une somme de 7 860.00 \$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de CONSTRUCTION ALAIN BOUVIER INC., d'une somme de 7 860.00 \$ plus des taxes pour la préparation afin de recevoir l'isolant pour la Shed-31 située au 164 et 164A St-Charles-Borromée.

Que cette dépense soit payée à même le fonds de roulement.

Que le fonds de roulement soit remboursé dans un délai de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité.

179-06-2013

ISOLATION SHED-31 - 164 ET 164A ST-CHARLES-BORROMÉE

Soumissions reçues:

- ISOLATION MAJEAU ET FRÈRE, datée du 14 mai 2013 d'une somme de 10 495.00 \$ plus les taxes;
- ISOLATION LAFRENIÈRE, datée du 21 mai 2013 d'une somme de 10 575.00 \$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission d'ISOLATION MAJEAU ET FRÈRE, d'une somme de 10 495.00 \$ plus

les taxes pour l'isolation de la Shed-31 située au 164 et 164A St-Charles-Borromée.

Que cette dépense soit payée à même le fonds de roulement.

Que le fonds de roulement soit remboursé dans un délai de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité.

180-06-2013

CLIMATISATION C. BÉDARD INC.

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle le contrat avec CLIMATISATION C. BÉDARD INC., facture portant le numéro PLAN13-394 d'une somme de 189.65 taxes incluses pour l'entretien de la fournaise, pièces et main-d'œuvre pour la salle municipale.

Adoptée à l'unanimité.

181-06-2013

BARCO PRODUCTS CANADA

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville achète un présentoir de BARCO PRODUCTS CANADA, soumission portant le numéro TP10022335, datée du 06 mai 2013 d'une somme de 818.60 plus les taxes pour installer à l'église afin d'afficher les avis publics.

Adoptée à l'unanimité.

182-06-2013

SURVEILLANCE SYSTÈME ALARME

Considérant que la municipalité de Mandeville a accordé la compétence en téléphonie à la MRC de D'Autray par l'adoption de cette dernière du règlement #176;

Considérant qu'en vertu du principe de subsidiarité, il est préférable que l'administration et la gestion du contrat de surveillance soient assumées par les autorités municipales propriétaires des bâtiments à surveiller;

Considérant que par ailleurs, il est essentiel que les considérations techniques soient prises en compte et il est ainsi préférable qu'une partie des activités relatives au processus contractuel continuent d'être gérées par la MRC;

Considérant que la MRC a procédé à un appel d'offres pour la surveillance des bâtiments municipaux reliés par système d'alarme et a déposé un rapport d'ouverture des soumissions;

En conséquence

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que le préambule fasse partie de la résolution;

1. d'accepter le partage de compétence concernant la surveillance des bâtiments reliés par un système d'alarme comme suit : La MRC rédige le cahier des charges et procède à un appel d'offres pour la surveillance et l'entretien d'un système d'alarme pour les bâtiments municipaux; la municipalité de Mandeville octroi le contrat au soumissionnaire retenu suite à l'appel d'offres, administre et gère ledit contrat selon les termes spécifiés au cahier des charges;

2. d'autoriser Madame Francine Bergeron mairesse et Madame Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière à signer un contrat avec GC Alarme sécurité pour la surveillance du système d'alarme des bâtiments municipaux, le tout selon les modalités et coûts spécifiés au rapport d'ouverture de soumission déposé par la MRC;

Adoptée à l'unanimité.

183-06-2013

CHEMIN DU LAC-LONG

Attendu que les propriétaires du 600 chemin du lac Long n'ont pas donné suite à la résolution portant le numéro 407-12-2011 concernant la cession de la municipalité d'une partie de l'ancien chemin situé au lac Long afin de rendre le terrain de leur propriété conforme à la réglementation municipale;

Attendu qu'une servitude de passage devait être incluse au contrat de notaire pour les résidents qui peuvent avoir accès à leurs propriétés par l'ancien chemin du lac Long;

Attendu que la municipalité de Mandeville ne veut pas causer de préjudice aux autres propriétaires qui ont intérêt à utiliser l'ancien chemin du Lac Long;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville rescinde la résolution portant le numéro 407-12-2011 pour valoir à toutes fins que de droit.

Que la municipalité offre à Maxime Tremblay et Annick Tremblay, propriétaires du 600 chemin du lac Long, de leur céder une partie de terrain du lot portant le numéro 4 124 417 d'une longueur de 83.60 mètres et d'une largeur 2.8 mètres, ce qui rendrait leur terrain conforme à la réglementation municipale.

Que l'offre contenue à la présente doit être acceptée le ou avant le 28 juin 2013, à défaut de quoi elle deviendra caduque.

Que si l'offre est acceptée, les frais d'arpenteur et de notaire seront payables par les propriétaires du 600 chemin du lac Long.

Qu'à défaut, les propriétaires du 600, chemin du Lac Long peuvent présenter une demande de dérogation mineure à la municipalité, telle demande sera traitée selon la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

184-06-2013

DEMANDE SUBVENTION SALARIALE À EMPLOI QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande une subvention dans le cadre du programme de subvention salariale pour une période d'environ 30 semaines pour l'année 2013 pour un employé qui sera affecté aux travaux publics.

Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents à cet effet et à engager au moment opportun.

Adoptée à l'unanimité.

185-06-2013

LES ENTREPRISES BOURGET INC. – ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service des ENTREPRISES BOURGET INC. datée du 10 mai 2013 pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'été 2013 au montant de 0.2350 \$/litre plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

186-06-2013

SCELLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de SCELLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE INC., soumission datée du 6 mai 2013, d'une somme de 3.40 \$ du mètre linéaire pour le scellement de fissures d'asphalte.

Que cette dépense soit payée à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

187-06-2013

FRANÇOIS BERGERON - FAUCHAGE DES BORDURES DE ROUTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate FRANÇOIS BERGERON, soumission datée du 1 mai 2013 pour le fauchage des bordures de routes pour une somme de 56.00 \$ de l'heure pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

188-06-2013

HUOT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte les soumissions suivantes de la compagnie HUOT :

- Facture numéro 1050912, datée du 16 mai 2013 d'une somme de 694.07 taxes incluses pour des matériaux d'aqueduc au 3^e rang Peterborough.
- Facture portant le numéro 1050956, datée du 17 mai 2013 d'une somme de 1 997.87 taxes incluses pour un pluvial au parc municipal et un sur la rue Desjardins.

Adoptée à l'unanimité.

189-06-2013

TRAVAUX ANCIEN CHEMIN DU LAC-SAINTE ROSE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la Municipalité de Mandeville accepte la soumission de TIBONHOMME EXCAVATION portant le numéro 1107 et datée du 31 mai 2013 au montant de 5 044.57 plus les taxes pour des travaux à l'ancien chemin du Lac Sainte-Rose.

Que cette dépense soit payée à même les fonds Carrières & Sablières.

Adoptée à l'unanimité.

190-06-2013

PAVAGE - AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer un appel d'offres sur le site du SE@O concernant les travaux de pavage pour faire suite au bouclage d'aqueduc aux endroits suivants :

- Rue Provost;
- Rue Alain;
- Rue Arseneault;
- Rue Léandre;
- Rue Laurence;
- Rue Eugène;
- Rue Josée;

Que Stéphane Allard, ingénieur de la MRC de D'Autray soit mandaté afin de préparer l'appel d'offres.

Que ces travaux soient payés par subvention de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

191-06-2013

CROIX ROUGE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville effectue un don de 1 000.00 \$ pour la première du défi sportif Bouge pour la Croix rouge qui aura lieu le dimanche 15 septembre à Lavaltrie.

Adoptée à l'unanimité.

192-06-2013

ZEC DES NYMPHES

Demande une subvention pour un tournoi de pêche et souper hot-dog qui aura lieu le 22 juin 2013.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une subvention d'une somme de 100.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

193-06-2013

BRIEN CHRISTIAN - DEMANDE

Demande notre participation financière afin de couvrir le coût d'un cocktail pour 30 personnes pour le lancement de son livre qui aura lieu le 19 septembre 2013 de 17 h à 19 h à la bibliothèque municipale.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville donne une subvention de 100.00 \$ et donne accès à la bibliothèque pour le lancement du livre.

Adoptée à l'unanimité.

194-06-2013

ÉBÉNISTERIE FRANÇOIS BERGERON - BALANÇOIRES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission portant le numéro 89, datée du 3 mai 2013 de ÉBÉNISTERIE FRANÇOIS BERGERON d'une somme de 747.34 \$ taxes incluses pour des toits en bois des balançoires au parc des Générations.

Adoptée à l'unanimité.

195-06-2013

SARRAZIN-PRESCOTT MIGUEL - FINALISTE DE LA 8^E ÉDITION DU GALA FLORILÈGE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville félicite Miguel Sarrazin-Prescott pour sa nomination dans la catégorie DÉPASSEMENT DE SOI présentée par les Carrefours jeunesse-emploi de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

196-06-2013

PAROISSE ST-CHARLES - DEMANDE

Demande d'utiliser la salle municipale pour les activités afin d'amasser des fonds pour l'année 2013 :

- Samedi 29 juin pour le marché aux puces et dîner hot dogs;
- Dimanche 8 septembre pour le dîner spaghetti;
- Samedi 9 novembre pour un bingo récréatif;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

197-06-2013

ARMSTRONG MYRIAM - EMBAUCHE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville embauche Madame Myriam Armstrong, coordinatrice dans le cadre du camp de jour pour l'été 2013.

Que l'horaire de travail soit du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 à raison de 40 h par semaine du 25 juin au 30 août 2013.

Que son salaire soit de 11.15 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité.

198-06-2013

LES GAZONS THOLANO ST-THOMAS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission des GAZONS THOLANO ST-THOMAS datée du 17 mai 2013 au montant de 0.17 le pied carré pour le parc situé sur le terrain municipal.

Adoptée à l'unanimité.

199-06-2013

JEUX D'EAU - FACTURES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise les factures suivantes :

- RÉAL HUOT INC., facture portant le numéro 1050810, datée du 13 mai 2013 d'une somme de 6 138.32 \$ plus les taxes pour des matériaux d'aqueduc.
- MECANARC, facture portant le numéro 16829, datée du 24 mai 2013 d'une somme de 644.00 \$ plus les taxes pour un soutien aux installations.
- LETTRAGE LANAUDIÈRE, soumission datée du 10 mai 2013 d'une somme de 55.00 \$ plus les taxes pour une enseigne.

Que ces dépenses soient payées avec la subvention du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

200-06-2013

MODULE DE PLANCHE À ROULETTES - FACTURES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise les factures suivantes :

- LA COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES, facture portant le numéro 7213, datée du 6 février 2013 au montant de 4 325.00 \$ taxes incluses pour les modules.
- TECH SPORT, facture portant le numéro B2013-05-86, datée du 17 mai 2013 d'une somme de 823.00 \$ plus les taxes pour un coussin protecteur.
- LETTRAGE LANAUDIÈRE, soumission datée du 10 mai 2013 d'une somme de 55.00 \$ plus les taxes pour une enseigne.

Que ces dépenses soient payées avec la subvention du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

201-06-2013

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Mandeville et de la qualité de vie de ses citoyens :

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la municipalité de Mandeville a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité.

202-06-2013

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU PARC ROCO

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise l'association des propriétaires du Parc Roco à organiser une journée d'activités qui se tiendra sur la plage privée et au parc d'amusement de l'association le 3 août ou en cas de pluie le 10 août 2013. Les activités cesseront au plus tard à 1 h du matin.

Que la municipalité donne des articles de promotion.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

203-06-2013

AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

Demande l'autorisation d'utiliser la salle municipale gratuitement pour l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 20 juin 2013 de 17h à 21h.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

204-06-2013

AMENDEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 153-05-2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 153-05-2013 afin de modifier le montant de la soumission pour le béton d'une somme de 7 231.93 \$ taxes incluses au parc municipal.

Adoptée à l'unanimité.

205-06-2013

MASSE-DUFORT CLAUDE - SPA NATUR'EAU

Demande de réserver le terrain de balle et de volleyball de 10 h à 12 h le 5 juin 2013.

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

206-06-2013

FILET TERRAIN DE JEUX - PARC MUNICIPAL

Attendu que suite à plusieurs plaintes concernant le terrain de balle molle;

Attendu que la municipalité veut installer un filet de protection;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte les soumissions suivantes :

- ROCH DESROSIERS, datée du 30 mai 2013 d'une somme de 390.00 \$ plus les taxes pour deux (2) poteaux et livraison;
- LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS, datée du 29 mai 2013 d'une somme de 1 206.55 \$ plus les taxes pour le filet;

- KB ÉLECTRIQUE, datée du 3 juin 2013 d'une somme de 240.00\$ plus les taxes pour une nacelle et opérateur;

Adoptée à l'unanimité.

207-06-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUÉBEC - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise Madame Carole Courtois pour la tenue d'un théâtre de rue qui aura lieu le 10 août 2013 et à cet effet un quadrilatère au cœur du village de Mandeville sera fermé à la circulation pour les activités.

Qu'un plan des rues qui doivent être fermées est joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

208-06-2013

DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE

Considérant que la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire ;

Considérant que dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

Considérant que la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

Considérant que les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

Considérant que les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

Considérant que la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation du territoire ne peuvent être assurées que par le maintien des communautés locales;

Considérant que ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et contribuent à la revitalisation du territoire;

Considérant que la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse, car elle offre la possibilité aux communautés de prendre

en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

Considérant que la ministre québécoise des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et a annulé six projets;

Considérant que cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

Considérant que l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

Considérant que cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

Considérant que le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

Considérant que le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;

Considérant que le gouvernement du Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

DE DEMANDER au gouvernement du Québec :

- de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six projets en cours de poursuivre leur cheminement,
- de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MW d'énergie éolienne qui favorisera le développement de projets communautaires,
- de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques;

D'ACHEMINER cette résolution à M. Bernard Généreux, président de la fédération québécoise des municipalités, à Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire, à Mme Pauline Marois, première ministre du Québec, à M. Jean-Marc Fournier chef de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec, à M.

François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec et à Mme Françoise David, présidente et porte-parole Québec solidaire.

Adoptée à l'unanimité.

209-06-2013

VACUUM ST-GABRIEL ENR.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro 112 datée du 14 mai 2013 d'une somme de 2 210.00 \$ plus les taxes pour une toilette au parc des Chutes du calvaire pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} octobre 2013 incluant la livraison, démobilisation ainsi que l'entretien une fois par semaine.

Adoptée à l'unanimité.

210-06-2013

COMITÉ DES CITOYENS DU LAC HÉNAULT INC.

Demande de subvention pour la renaturation des rives du lac Hénault de 1 500.00 \$ et d'utiliser le terrain des loisirs (incluant le chalet) le 27 juillet 2013 pour un festival et le chalet des loisirs pour l'avant-midi du 1^{er} septembre 2013 lors de l'assemblée annuelle.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une subvention d'une somme de 1 000.00 \$ et fournit le chalet des loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

211-06-2013

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE (CREL)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion avec le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CRE) pour l'année 2013 d'un montant de 60.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

212-06-2013

RÉSEAU CYCLABLE

Considérant que les municipalités de Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Cléophas-de-Brandon, Ville Saint-Gabriel et Saint-Gabriel-de-Brandon travaillent présentement sur un projet de piste cyclable ;

Considérant que la première étape du projet est d'embaucher un consultant professionnel pour la planification de l'aménagement cyclable qui proposera des solutions concrètes et efficaces tenant compte de la réalité des piétons, des cyclistes et des contraintes d'aménagement;

Considérant qu'il pourrait être intéressant pour la municipalité de Mandeville de se joindre à cette première étape afin d'évaluer les possibilités et les coûts de relier la piste cyclable jusqu'à Mandeville;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

D'inclure la municipalité de Mandeville dans cette étude et que les frais encourus par cette étude soit pris dans l'enveloppe de diversification de Brandon.

Adoptée à l'unanimité.

213-06-2013

CPE LE SIFFLEUX – LETTRE D'APPUIE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la Municipalité de Mandeville appuie le conseil d'administration du Centre de la petite enfance concernant la demande d'agrandissement par le biais du programme offert par le Ministère de la Famille et des Aînés, étant donné le nombre grandissant de demandes sur leur liste d'attente.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

214-06-2013

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20h10.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : # 174-06, 176-06,177-06,178-06,179-06,,180-06,181-06,185-06,186-06,187-06,-188-06, 189-06,191-06,192-06,193-06,194-06,198-06,199-06,200-06,206-06,209-10, 210-06,211-06.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière

.....

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière**